

ANNEXE AU REGLEMENT DE LA CANTINE MUNICIPALE DE RUFFIGNÉ

PENDANT LE REPAS

- Bien se tenir à table c'est-à-dire se tenir droit, bien assis, les deux pieds au sol, pas de coude sur la table !



- Ne pas se balancer sur sa chaise.



- Interdiction de se lever pendant le repas !



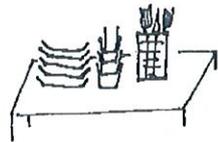
- Parler bas, chuchoter à table



- Interdiction de crier !



- Manger proprement et ranger la table en fin de repas.



- Ne pas gaspiller la nourriture,



- respecter le matériel (ne pas tordre les couverts, ...)

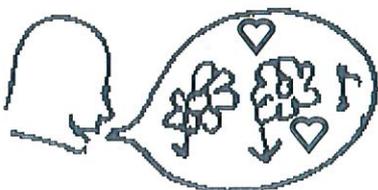


- Interdiction de lancer de la nourriture !



- Montrer du respect envers les autres et envers l'adulte :

- ne pas chahuter
- ne pas taper
- se montrer poli
- interdiction de dire des gros mots ou d'être trop familier envers l'adulte, d'être insolent, d'avoir des gestes violents ou irrespectueux, de contester l'autorité de l'adulte ou de lui répondre !

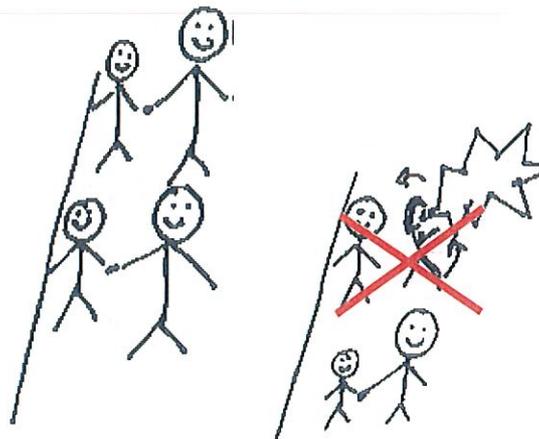


- Interdiction d'apporter des objets personnels à la cantine.

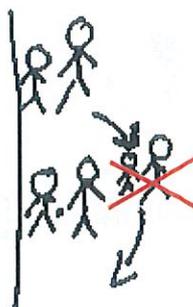


SUR LE TRAJET ECOLE-CANTINE

- Rester aligné, regarder droit devant soi, ne pas se retourner
- Rester calme, ne pas chahuter



- Interdiction de doubler, de se pousser, de crier.
- Chaque grand est responsable d'un plus petit : il doit lui tenir la main et faire attention à sa sécurité



J'ai lu et je m'engage à respecter le règlement.

Signature de l'élève :

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé » :